



Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau

DÉCLARATION DE PRINCIPE SUR LE GENRE DANS NOTRE LEADERSHIP

L'équilibre des genres au sein de notre leadership a été un principe non écrit depuis la fondation de notre syndicat en 2004. Nous ne l'avons pas consigné par écrit ni établi comme une règle stricte. Nous avons simplement fait ce qu'il fallait en prenant délibérément en considération l'équilibre des genres, notamment lors de la nomination et de l'élection de nos personnes présidente et secrétaire-trésorière nationales. Et à une exception près, nous avons maintenu ce principe.

Nous avons écouté, appris, évolué et grandi. Nous corrigeons de nombreuses croyances longtemps ancrées sur le sexe, le genre et l'expression de genre. Nous nous sommes tourné.e.s vers nos personnes membres, amies et alliées pour nous guider sur la manière d'assurer la diversité des genres au sein de notre exécutif national.

Cette déclaration de principe réaffirme notre engagement envers l'équité des genres pour les postes de personnes présidente et secrétaire-trésorière nationales. Plus précisément, nous nous engageons à un principe selon lequel, dans la mesure du possible, il n'y aura pas plus d'un seul homme cis occupant ces postes en même temps. Autrement dit, si la personne présidente nationale ou la personne secrétaire-trésorière nationale devait être un homme cis, tous les efforts raisonnables seront faits pour qu'une personne membre qui n'est pas un homme cis occupe l'autre poste.

Adoptée lors du huitième congrès national à Winnipeg, 2025